ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande présentée par la Société JD ESPACES JARDINS – 84bis, rue Pasteur – 59139 WATTIGNIES.

CONSIDERANT Que les travaux d'élagage des arbres nécessite l'interdiction de stationner toute la journée sur le 1^{er} parking de la rue Paul Ricard et au bout de la rue des Anciens Combattants au niveau de l'ancien parc de jeux.

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant ;

Il y a lieu, en conséquence de procéder à une interdiction de stationner toute la journée du Lundi 22 Janvier 2024 sur le 1^{er} parking de la rue Paul Ricard et au bout de la rue des Anciens Combattants au niveau de l'ancien parc de jeux par la mise en place de barrières de police.

SUR proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE

N° 009-2024-01-16

- <u>ARTICLE 1er</u> : En raison des travaux d'élagage le Lundi 22 Janvier 2024 pour une durée d'une journée, il y a lieu, en conséquence de procéder à une interdiction de stationner sur le 1er parking de la rue Paul Ricard et au bout de la rue des Anciens Combattants au niveau de l'ancien parc de jeux, par la mise en place de barrières de police.
- **ARTICLE 2** : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.
- <u>ARTICLE 3</u> : La Société JD ESPACES JARDINS à Wattignies aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

- <u>ARTICLE 4</u> : Les barrières de police nécessaires seront apposées par la Société JD ESPACES JARDINS à Wattignies pour permettre l'application des présentes dispositions.
- <u>ARTICLE 5</u> : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- <u>ARTICLE 6</u> : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Société JD ESPACES JARDINS et transmis pour ampliation à :
 - Madame le Commandant de Police de Wattignies,
 - Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Fait à Vendeville, le 16 Janvier 2024

